



Traité Temoura

Michna 2 - Chapitre 2

חֲטָאת הַיָּחִיד שֶׁכָּפְרוּ בָּעֲלָיו, מֵתוֹת;
וְשֶׁל צָבוּר, אֵינָן מֵתוֹת.
רַבִּי יְהוּדָה אוֹמֵר,
יָמוּתוּ.

אָמַר רַבִּי שְׁמַעוֹן:
מֵה מְצִינוּ בְּזוֹלָד חֲטָאת וּבִתְמוּרַת חֲטָאת וּבְחֲטָאת שְׁמִיתוּ בָּעֲלֶיהָ,
בְּיָחִיד דְּבָרִים אֲמוּרִים אָבָל לֹא בְּצָבוּר,
אֲףִי שֶׁכָּפְרוּ הַבָּעֲלִים וְשֶׁעֲבָרָה שְׁנֵתָן,
בְּיָחִיד דְּבָרִים אֲמוּרִים אָבָל לֹא בְּצָבוּר:

[Il existe une halakha transmise à Moché depuis le Sinaï selon laquelle il existe cinq sacrifices pour le péché qui ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel et qui n'ont aucun remède et qui sont donc laissés à l'abandon. Ce sont : la progéniture d'un sacrifice pour le péché ; le substitut d'un sacrifice pour le péché ; un sacrifice pour le péché dont le propriétaire est décédé ; un sacrifice pour le péché dont le propriétaire a fait l'expiation avec un autre sacrifice pour le péché, lorsque le sacrifice pour le péché initial a été perdu ou volé et retrouvé plus tard ; et un sacrifice pour le péché dont l'année est passée. La Michna poursuit la discussion sur la distinction entre les sacrifices individuels et collectifs]. Un sacrifice pour le péché individuel dont le propriétaire a fait l'expiation [avec un autre sacrifice pour le péché après sa perte est laissé à] l'abandon, mais [dans le cas d']un [sacrifice pour le péché collectif], il n'est pas [laissé à] l'abandon. Rabbi Yehouda dit : [Même un sacrifice pour le péché collectif sera [laissé à] l'abandon. Rabbi Chimon dit : De même que nous avons constaté à propos de la progéniture d'un sacrifice pour le péché, et à propos du substitut d'un sacrifice pour le péché, et à propos d'un sacrifice pour le péché dont le propriétaire est décédé, que ces questions s'appliquent à un [sacrifice pour le péché individuel] et non à un sacrifice pour le péché communautaire, de même, [dans les cas d'un sacrifice pour le péché] dont le propriétaire a obtenu l'expiation [avec un autre sacrifice pour le péché], et [d'un sacrifice pour le péché] dont [la première] année est passée, les questions sont énoncées à propos d'un [sacrifice pour le péché individuel], et non à propos d'un [sacrifice pour le péché communautaire].



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions